

DYNAMIQUES TERRITORIALES EN EUROPE

Quand l'ascenseur est en panne,
on prend l'escalier...

Paul VERMEYLEN

NOTES D'ANALYSE | AVR 15

Affaires sociales

COMPRENDRE POUR AGIR

DYNAMIQUES TERRITORIALES EN EUROPE
Quand l'ascenseur est en panne,
on prend l'escalier...

Paul VERMEYLEN

Urbaniste et expert en développement territorial

SOMMAIRE

I.	Les prestations des États-providence	2
II.	La disparité des performances face à l'emploi	3
III.	Les solidarités procédurales : les mailles et la panne d'ascenseur...	4
IV.	L'autonomisation des pouvoirs locaux en Europe	5
V.	L'activation de l'emploi dans quelques pays centraux et nordiques	6
VI.	À la base, le modèle triple hélice	8
VII.	Les villes lièvres, les états tortues ?	9

I. Les prestations des États-providence

On l'oublie parfois, l'Europe assure près de la moitié des dépenses sociales réalisées dans le monde. Pourtant les régimes de protection sociale affichent en Europe une large diversité¹. Les pays nordiques, dans une logique universelle, fournissent dès l'apparition d'un besoin social, des prestations généralement forfaitaires et élevées, qui sont financées par les recettes fiscales. Au Royaume-Uni, seul le service national de santé, dont l'accès reste gratuit, est universel, même s'il est menacé de grands coups de rabots. Dans les pays du centre du continent (Allemagne, Pays-Bas, Belgique, etc.), l'ouverture des droits dépend le plus souvent du versement des cotisations ; le niveau des prestations est généralement lié au niveau du salaire de l'assuré. Les assurances sociales y sont obligatoires et le financement des systèmes provient principalement des cotisations versées par les employeurs et les salariés. Un filet de sécurité, alimenté par des recettes fiscales, est prévu pour ceux qui ne bénéficient pas, ou plus, des assurances sociales. Enfin, les pays d'Europe du Sud, proches des précédents, s'en distinguent globalement par la grande disparité de leurs régimes, notamment de retraite, de même que pour ce qui concerne l'universalité des systèmes de soins.

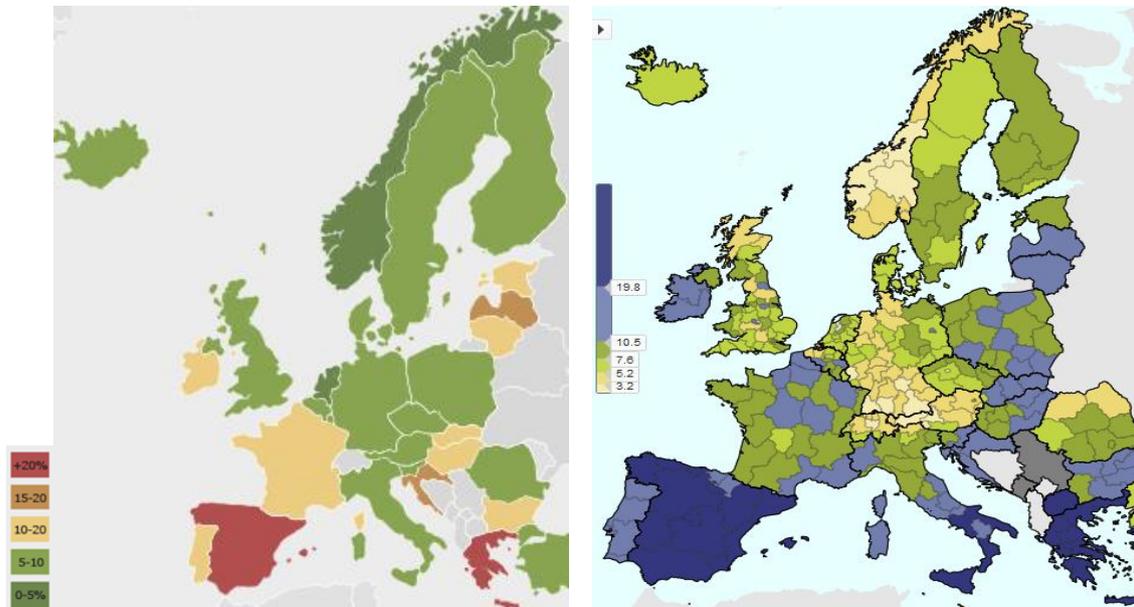
En définitive, les individus perçoivent trois types de ces revenus tout au long de leur vie adulte, qu'ils aient un emploi ou non². Primo, les remboursements et aides en nature : frais de maladie, charges familiales, aides au logement, ... Secundo, les indemnités et aides en nature mobilisées dans la lutte contre l'exclusion sociale (RMI, aides sociales, etc.). Tertio, les revenus de remplacement du travail associés aux risques : maladie, vieillesse, invalidité ou chômage. Cette dernière intervention fait ici l'objet de notre attention.

¹ Les différents régimes reposent pour mémoire sur ces trois fondements. Un, le modèle bismarckien, fondé en Allemagne dès 1880, repose sur le mécanisme des assurances sociales, dans lequel les prestations sont la contrepartie de cotisations. Deux, le modèle beveridgien naît au Royaume-Uni après la Seconde Guerre mondiale, et est financé par l'impôt pour fournir des prestations uniformes à tous les membres de la société, les prestations ne fournissant en général que des minima assez bas. Trois, le modèle français qui combine les deux modèles précédents et occupe une position originale et intermédiaire entre ces deux modèles.

² Voir notamment Georges Menahem 2007. <http://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/revue/24-103.pdf>.

II. La disparité des performances face à l'emploi

À dépenses sociales plus ou moins comparables, les résultats se diversifient grandement. On prend ici en compte ce paramètre essentiel du « bien-être social » qu'est le taux de chômage : les cartes (situation 2012-Souce Eurostat) illustrent les diversités nationales et régionales³.



Les différences régionales (à l'échelle des 270 territoires NUTS 2) s'avèrent marquantes. Parmi les régions, 53 affichaient un taux de chômage inférieur à 5,2 %, soit la moitié du taux moyen de l'UE-27. Elles incluaient vingt-deux régions d'Allemagne, huit des neuf régions d'Autriche, sept régions des Pays-Bas, cinq du Royaume-Uni, quatre de Belgique, trois de Roumanie, deux de République tchèque, une d'Italie ainsi que le Grand-Duché de Luxembourg⁴. L'observation fine de celles-ci révèle que les régions performantes sont celles disposant de politiques solides à l'échelle de leur aire métropolitaine. Sommairement, on constate que ces aires métropolitaines présentent des contours assez proches des NUTS 2 (0,8 à 3 millions d'habitants), ces échelons pour lesquelles les fonds structurels (FEDER, FSE) trouvent à s'appliquer. Autrement dit et à l'échelle nationale, la corrélation paraît faible entre ces taux de chômage et le niveau des dépenses sociales nationales ; à l'inverse, les performances des régions apparaissent davantage reliées aux dynamiques métropolitaines.

Dans l'approche que j'ai développée dans mon livre « Le temps de la métropole », les régions métropolitaines s'avèrent exemplaires à l'échelle de leurs « systèmes urbains » : celles-ci englobent des territoires assez larges (une métropole irriguant les petites villes et les aires suburbaines situées dans leur aire d'influence, parfois jusqu'à une centaine de km), et s'activent notamment pour ce qui a trait à l'accès et à la remise à l'emploi. À cet effet, elles s'appuient sur l'agilité coopérative, entre institutions, échelons territoriaux, partenaires associatifs ou acteurs privés.

³ Pour l'Europe des 15 (choisis ici pour la dynamique relativement comparable), on observe ainsi un premier groupe de pays (Autriche, Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg) avec un taux situé autour de 5% ; un second (Belgique, Danemark, Royaume-Uni) autour de 7,5% ; le troisième (France, Italie, Irlande) avoisine un taux de 10% ; quant au quatrième (Grèce, Espagne) le taux s'élève au-delà de 20%. Voir <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/RSI/#?vis=nuts2.labourmarket>.

⁴ À l'opposé, 25 régions présentaient un taux supérieur à 20,8 %, soit le double de celui de l'UE-27. Elles comprenaient onze régions d'Espagne, dix régions de Grèce et quatre départements français d'outre-mer.

III. Les solidarités procédurales : les mailles et la panne d'ascenseur...

La situation des pays et des régions « en crise » interpelle. Le « gap social » qui s'y creuse donne à s'interroger sur l'efficacité de l'État-providence face à ce critère central de l'inclusion/exclusion qu'est le travail⁵. Les interventions étatiques se basent en effet sur des procédures étroitement normées. Les mailles ne retiennent plus les catégories « singulières ». Plus sphériquement par rapport aux systèmes sociaux, Pierre Rosanvallon acte : « *La crise de l'égalité distributive reflète une crise des institutions chargées d'en assurer les voies, principalement par l'effet d'anonymat que cette redistribution requiert dans le mécanisme de catégorisation qui en forme la base : n'y trouvent plus leur place pensionnés actifs, RMIstes momentanés, handicapés singuliers ou familles patchworks.* »⁶.

Or aujourd'hui, l'anonymat ontologique s'oppose à la singularité des individus, qui est devenue « le marqueur » de notre société contemporaine : flexibilité des parcours professionnels et familiaux, exaltation de l'accomplissement de soi, culte du bien-être, cocooning et culture de l'habitat, affichage sur les réseaux sociaux, etc. L'accentuation des disparités entre catégories sociales rend pourtant l'attente envers l'ascenseur social plus forte, en particulier à l'occasion de l'effondrement des classes moyennes et de l'artificialisation de l'économie sous l'effet de la financiarisation. La panne de l'ascenseur s'est trouvée attribuée à divers motifs : disparition des « fabriques de citoyenneté » qu'étaient les syndicats, la conscription militaire, etc. ; failles nombreuses dans l'éducation et la formation, etc. ; mécanismes grippés de sortie du chômage face aux évolutions de l'économie.

Pour autant, observons que les interventions étatiques s'articulent faiblement avec ces deux étapes essentielles des parcours des individus : d'une part, la formation et l'éducation ; d'autre part, la remise à l'emploi tout au long des carrières de plus en plus hybrides. Ces deux étapes s'avèrent d'ailleurs souvent étroitement articulées. Face à la panne du « traitement de masse » basée sur l'égalité, l'identification aux catégories « marquées » se trouve remise en question, et les approches basées sur l'équité⁷ se trouvent davantage privilégiées. Alors, les dispositifs procédurales de l'État-providence face au chômage et à l'exclusion présenteraient-ils un déficit d'efficacité ? De plus, les dispositifs n'assurent-ils efficacement la dynamique de l'ascenseur ? Les acteurs de proximité s'emparent de ces questions, qu'ils soient des Länder, des régions dont celles dites « métropolitaines », des fédérations de communes, des municipalités ou d'autres acteurs qui gravitent autour de ces premiers.

⁵ Quelques 75% des jeunes français de 18-35 ans plébiscitent le travail comme source d'épanouissement personnel. Voir enquête Doing good-Doing well – IPSOS. 10.2014.

⁶ « La société des égaux » Voir notamment pages 17 & suivantes. Ed du Seuil 2011.

⁷ Voir notamment la théorie des capacités de l'économiste indien Amartya Sen.

IV. L'autonomisation des pouvoirs locaux en Europe

Les évolutions structurelles et institutionnelles observées dans différents pays européens reflètent une dynamique d'autonomie croissante des échelons locaux (et non d'une nième étape de décentralisation).

Ces évolutions présentent certes des amplitudes variées. Selon le régime de départ les situations varient : les états les plus centralisés progressent dans cette voie, ceux organisés selon le régime fédéral approfondissent le mouvement. Le tableau synthétise les évolutions les plus significatives pour les deux dernières décennies dans quelques pays voisins. Relevons que ces dynamiques englobent divers champs de compétence, dont les matières sociales.

<i>Des régimes dans lesquels les collectivités disposent autour de 10% des moyens publics ...</i>			
<i>Grande-Bretagne</i>	<i>Thatcher</i>	<i>New Localism</i>	<i>Référendum Ecosse, Commission Heseltine, Core Cities</i>
<i>Pays-Bas</i>	<i>Polders model</i>	<i>WGR-plus 2006 Réforme 2012</i>	<i>8 régions métropolitaines Fusion des Provinces</i>
<i>Pays nordiques</i>	<i>Décentralisation des États</i>	<i>Coopérations entre entités</i>	<i>Oresund, coopération Baltique, Green String Corridor, etc.</i>
<i>Espagne</i>	<i>Pacte local 1996</i>	<i>Autonomie évolutive</i>	<i>Référendum Catalogne Auto-organisation Pays Basque</i>
<i>... et des régimes davantage fédéralistes</i>			
<i>Italie</i>	<i>Loi Bassinini 1997</i>	<i>Mise en œuvre : Legge 55 avril 2014</i>	<i>9 Citta Metropoli Délégations des régions vers les métropoles</i>
<i>Allemagne</i>	<i>État fédéral historique</i>	<i>Montée des Regierungsbezirk urbains + de 50% des moyens</i>	<i>11 régions métropolitaines</i>
<i>Belgique</i>	<i>État fédéral plus récent</i>	<i>Montée des régions + de 50% des moyens</i>	<i>Trois Régions dont Bruxelles et sa Communauté métropolitaine</i>

On doit en effet s'interroger sur l'efficacité des prestations sociales étatiques, dont la question du chômage, qui ont largement été conçues dans la perspective d'un niveau d'emploi élevé.

Et si la méthode était plutôt d'emprunter l'escalier ? L'action locale, proche des gens et des besoins peut représenter cette autre voie. De nombreuses régions, dont une large part de territoires métropolitains, s'en sont déjà emparées en Europe. L'exercice auquel on se livre dans la suite de cet article relève pourquoi et comment les collectivités locales ont entrepris de compléter les régimes sociaux étatiques par ce que l'on pourrait nommer un « second pilier de la solidarité », basé davantage sur le principe d'équité que d'égalité. Et en quoi elles constituent une des voies possibles pour davantage d'efficacité dans le traitement de la question du chômage et de l'exclusion.

V. L'activation de l'emploi dans quelques pays centraux et nordiques

Examinons tout d'abord le système danois, appelé « Flex-sécurité ». On le sait, la sécurité au Danemark en cas de chômage est assurée par le canal de l'impôt national. Une mobilisation collective en faveur du retour à l'emploi se manifeste lorsque le chômeur est responsabilisé au cours de sa période d'activation dans une logique de droit et de devoir, en contrepartie de ses allocations chômage. Cette mobilisation engage le patronat, les syndicats (80% des travailleurs sont syndiqués) et les partenaires publics, à travers une forte cohérence sociétale et opérationnelle. Le processus de remise à l'emploi repose avant tout sur la formation (requalifiante, continue, l'apprentissage, etc.), et sur la mobilité (30 % des salariés changent de poste de travail chaque année). Ainsi, les chômeurs sont appelés à actualiser leurs compétences en échange du maintien des allocations. Des allocations sont accordées, non dégressives (jusqu'à 90 % du salaire perçu auparavant) mais elles sont limitées aujourd'hui à deux ans (il y a peu, quatre). Les agences chargées du suivi et de l'activation des chômeurs sont centralisées et agissent de concert⁸.

Ce que l'on sait moins, c'est que ce sont les 98 municipalités danoises qui sont principalement chargées de cette activation, certes avec un support financier et logistique de l'État et de ses agences. Les municipalités sont mises à contribution dans l'évaluation permanente des capacités d'insertion des chômeurs. À elles d'établir le bilan des compétences, l'identification des filières de formation qui doivent permettre de remettre le chômeur sur la voie de l'emploi, le *matching* avec les besoins des entreprises avec lesquelles elles se trouvent en contact réguliers.

La Flex-sécurité trouve en fait son origine aux Pays-Bas, dès 1999. Si le système paraît moins souvent cité que celui du Danemark, il n'en reste pas moins que, là aussi, les performances en termes de retour à l'emploi sont significatives, se traduisant par un taux de chômage bas par rapport à la moyenne européenne.

Ici aussi, les collectivités locales assurent une part importante des prestations sociales dont l'appui à la remise à l'emploi. De plus, une récente loi élargit les compétences des 415 communes. Cette nouvelle réforme s'est engagée en 2013 et leur confie de nouveaux champs de compétence : il s'agit de la participation (au sens de l'initiative citoyenne), de l'aide à la jeunesse ainsi que du bien-être (et de son lien avec les politiques de santé et d'inclusion). La motivation du changement réside dans la proximité, ici comprise (et mise en place) à l'échelle de larges regroupements de communes librement constitués, ou à l'échelle des régions métropolitaines⁹. En la matière, les performances de certaines d'entre elles s'avèrent remarquables : Amsterdam, Rotterdam, Eindhoven notamment.

On sait l'Allemagne généreuse dans les cadres des politiques notamment familiales, et sévère à l'égard des chômeurs ; les prestations sociales dans le cadre de la perte d'emploi se sont réduites ces dernières années, et diverses politiques ont réduit drastiquement les revenus pour les plus faibles économiquement (réformes Hartz) ; néanmoins et récemment, des salaires minimum ont enfin été édictés. Même si la politique sociale, dont l'assistance à la dépendance et la sécurité sociale, reste une compétence fédérale et relève de son administration propre, l'État allemand délègue une large part de ces politiques aux collectivités. Car à l'intérieur du cadre national, les prestations relèvent soit des Caisses d'assurance publiques et privées, soit de l'Agence fédérale pour l'emploi et des bureaux locaux, soit encore des Länder et des municipalités.

⁸ Pour les différents pays examinés ici, voir notamment le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale.

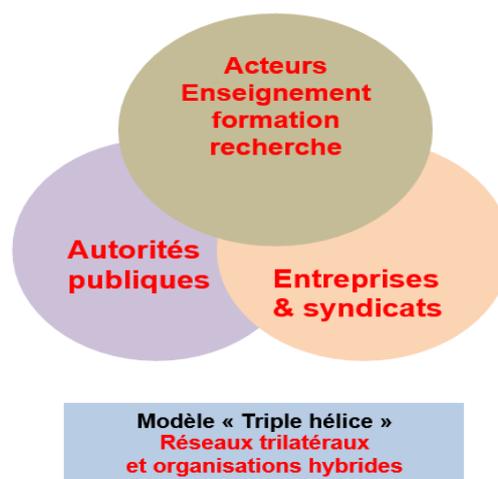
⁹ Ces instances stratégiques (basées sur les lois dites « WGR-plus » de 2006 et les accords régionaux qui en découlent, héritiers des accords historiques du Polders model des années '80 et '90 à la base du système social néerlandais) sont régies par une désignation d'élus de second niveau et une constante interaction entre acteurs publics et privés.

Car historiquement, les pouvoirs publics locaux ont joué un rôle important dans les politiques sociales. Ainsi, près de 16 % des districts ou villes-arrondissements (69 sur un total de 439) gèrent eux-mêmes les allocations chômage ; il s'agit pour la plupart des grandes entités. En matière de la remise à l'emploi, les communes se trouvent généralement aux manettes, avec le support financier et organisationnel de l'Agence fédérale susnommé. Par ce biais des centaines de milliers d'emplois de proximité ont été créés, principalement dans les secteurs où l'offre privée s'avère insuffisante. D'autres bénéficiaires d'aide sociale locales sont activement reclassés dans le circuit classique du marché du travail par l'entremise des collectivités. Pour y parvenir, ces dernières ont renforcé les liens entre l'administration territoriale et les employeurs locaux.

VI. À la base, le modèle triple hélice

Les promoteurs des politiques locales de l'emploi font valoir que les collectivités territoriales disposent d'une meilleure connaissance des besoins à l'échelle locale et du marché local du travail, et qu'elles prennent mieux en compte les situations individuelles de chômage de longue durée. Dans de la plupart des cas, cela s'opère à travers des alliances locales pour l'emploi réunissant municipalités, employeurs locaux, chambres de commerce locales et représentants syndicaux à l'échelon local.

Pour les trois pays évoqués, et de manière plus diffuse pour d'autres, le modèle « Triple hélice » se trouve être à la base de l'activation des deux étapes qui nous intéressent : la remise à l'emploi, et l'ajustement des formations aux demandes.



Rappelons-en le principe : un cercle vertueux se crée par l'activation des échanges entre le monde de l'entreprise, celui de l'enseignement, de la formation ou de la recherche, ainsi que les acteurs des politiques publiques. Cela permet un ajustement plus flexible des formations, mais aussi l'anticipation des compétences et savoir-faire qui peut guider la création d'activités nouvelles, et enfin l'adaptation cohérente des politiques qui permettent d'accélérer cette mise en cohérence.

Ce modèle se trouve décliné, non pas seulement aux échelles territoriales (régions, métropoles, etc.), mais également pour les différents sous-domaines : l'apprentissage, l'anticipation en regard des métiers en devenir, l'appui à la remise à l'emploi selon les profils et les secteurs, etc. De cette manière il apparaît que la proximité générée par la concertation sociale locale, ce que l'on peut nommer aussi la co-gouvernance, se trouve être un levier efficace.

VII. Les villes lièvres, les états tortues ?

Au plan européen, l'Europe sociale rêvée par ses fondateurs reste dans les limbes. Les dispositifs de la redistribution prennent eau de toute part, alors que l'exigence devient davantage de remettre des gens en mouvement, de restaurer leurs chances de trouver des parcours individuels porteurs d'émancipation. Selon les dynamiques nationales, les accords entre interlocuteurs sociaux pour faire évoluer les systèmes sociaux basés sur des procédures peinent à faire redémarrer l'ascenseur ou y parviennent, avec le concours des collectivités. Les dispositifs des solidarités chaudes que ces dernières activent et qui montent en ampleur paraissent destinés à prendre rang, aux côtés des solidarités étatiques procédurales, pour valoriser les flux entre les situations davantage individualisées et les exigences de flexibilité des compétences et des savoir-faire, pour permettre à chacun de « refaire système ».

Ainsi, les régions exemplaires (principalement celles métropolitaines) s'emploient à renouer les liens collectifs, multiplient les dispositifs nouveaux capables de répondre aux attentes d'aujourd'hui ; nombre de grandes villes, largement concernées par l'approfondissement de la crise sociale, s'activent à résister à la déliquescence des liens sociaux. Leur méthode « métropolitaine » instaure des « solidarités chaudes », combinant des dispositifs immédiats, visibles et fondés sur les besoins individuels face à l'impératif d'inclusion. Elles prennent appui le plus souvent sur des arrangements nouveaux, des combinaisons sociétales entre interlocuteurs et acteurs sociaux à l'échelle de territoires métropolitains.

Cette Note d'analyse s'appuie sur l'ouvrage de Paul VERMEYLEN, *Le temps de la métropole. Agile, créative, solidaire, durable. Parcours en Europe*, Éd. L'Harmattan, 2014.

Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.

POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.

ACTIVITÉS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

Mène des travaux de recherche et d'analyse de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur www.pourlasolidarite.eu et disponibles en version papier.

2

Conseille, forme et accompagne sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

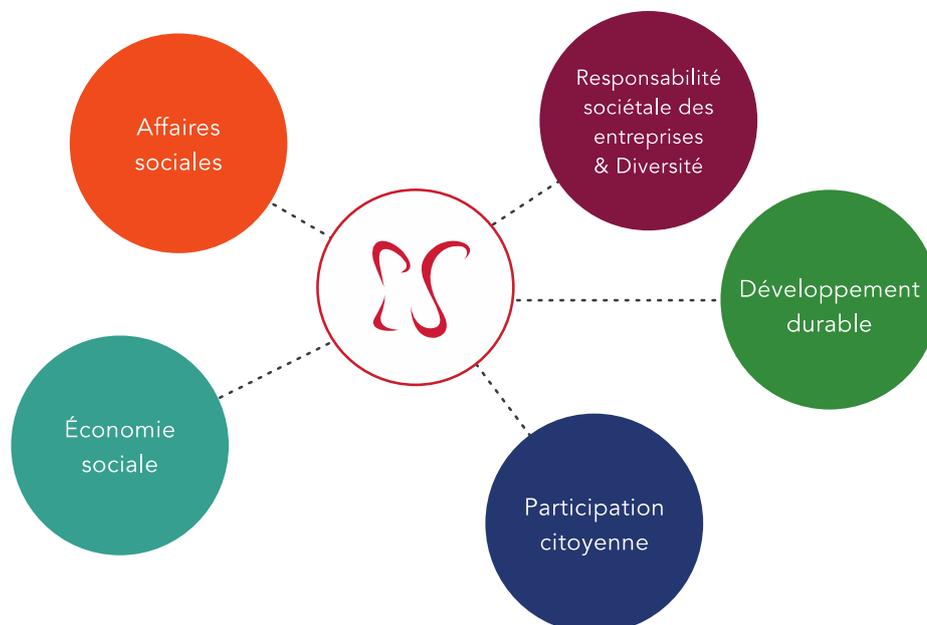
Conçoit et réalise des projets transnationaux en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

Organise des conférences qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

THÉMATIQUES

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



OBSERVATOIRES EUROPÉENS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens :

- www.ess-europe.eu
- www.transition-europe.eu
- www.diversite-europe.eu
- www.participation-citoyenne.eu

COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

- *Les PEP33 au cœur de la stratégie Europe 2020*. Léa Bottani-Dechaud, mars 2015.
- *Pour un renforcement de la solidarité intergénérationnelle européenne*. Éric Moranval, mars 2015.
- *L'UE au sein de la gouvernance climatique internationale : un sursaut à la COP 21 de Paris ?* Stefano Messina, mars 2015.
- *Détachement des travailleurs : où en est l'Europe ?* Sitto Can, février 2015.
- *Discrimination des jeunes immigrés sur le marché de l'emploi en Belgique*. Sarah Van Doosselaere et Sophie Pinilla, février 2015.
- *ESS et Nations Unies : un rapprochement récent*. Antoine Masquelin, décembre 2014.
- *La violence à l'égard des femmes : état des lieux des législations européennes*. Victoria Hansen, novembre 2014.
- *L'économie circulaire : changement complet de paradigme économique ?* François Sana, novembre 2014.

CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes*. Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie*. Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.
- *Perspectives des instruments européens pour la réinsertion des détenus : quels moyens pour quels résultats ?* Caroline Benech, Ingrid Dupuis, Marta Gazzola, Miriam Gouverneur, Yoann Zaouche, et al., n°31, mars 2013.
- *Les primo-arrivants face à l'emploi en Wallonie et à Bruxelles*. Elise Dubetz, n°30, septembre 2012.

ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

- *Politiques de versement des prestations sociales en Europe - Étude de cas comparative*. POUR LA SOLIDARITÉ et groupe Up, mars 2015.
- *Habitat et handicap : recommandations pour un habitat dans une société inclusive*. En collaboration avec l'Association des Paralysés de France et l'Université Paris Est Créteil – LIRTES, décembre 2014.
- *Entreprises sociales - Comparaison des formes juridiques européennes, asiatiques et américaines*. Maïté Crama, juin 2014.
- *Habitat et inclusion sociale des personnes en situation de handicap en Europe*, Sanjin Plakalo, décembre 2013.

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur www.pourlasolidarite.eu

Affaires sociales

La construction d'un nouveau contrat social implique de promouvoir la participation de tous et toutes aux processus décisionnels, aux projets sociaux communs, rétablir des liens entre la société civile, le marché et l'État, renforcer et créer le sentiment d'appartenance à la société.

Le think & do tank européen POUR LA SOLIDARITÉ - PLS se dédie à renforcer la cohésion sociale de l'Union européenne au travers d'initiatives innovantes liées au handicap, à la protection sociale, à la santé, aux services à la personne, à la pauvreté et aux clauses sociales.

Aujourd'hui, les dispositifs mis en place par l'État-providence pour lutter contre le chômage et l'exclusion ont bien du mal à être efficaces. Cette Note d'analyse montre comment les acteurs locaux et de proximité, à côté de l'échelon étatique, s'emparent de ces problématiques pour offrir d'autres voies de renouvellement.

À des degrés divers et dans divers pays européens, les reculs en matière de sécurité sociale sont largement commentés. En ce qui concerne le taux de chômage, ce principal indicateur semble avoir été occulté dans le débat de la réforme territoriale française :

n'offrirait-elle pas l'occasion d'examiner un de ses possibles fondements ?

Car au-delà des questions de la performance économique, les sphères d'action de la solidarité pourraient s'ajuster, entre l'État et les collectivités, pour davantage d'efficacité des interventions publiques. Ce que semble montrer les réalités observées dans quelques pays voisins... Le centre de gravité des politiques sociales s'y est déplacé entre échelons institutionnels, pour développer de nouvelles formes de solidarité plus inclusives. Le Big Bang en France arrivera-t-il à prendre en compte cette dimension centrale de la solidarité des territoires ?

Collection « Notes d'Analyse » dirigée par Denis Stokkink

